

# SÉANCE DU 18 JUIN 2021

## COMPTE RENDU DU PROCÈS VERBAL

*Membres en  
exercice : 11*  
*Corum : 6*  
*Présents : 9*  
*Absents : 2*  
*Pouvoirs : 0*  
*Votants : 9*

L'an deux mil vingt et un, dix huit juin à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Amécourt, légalement convoqués le huit juin deux mil vingt et un, se sont réunis à la salle des Fêtes d'Amécourt, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jérôme VREL, Maire

### Etaient présents :

BERSANNE Fabien,  
BOUDINY Marie-Clémence,  
CRIGNON Mathieu,  
COMBY Michel,  
FLANDRIN Franck,  
MATSERAKA Jean,  
TRÉHIN Martial,  
VAQUIN Fabrice,  
VREL Jérôme,

### Absents Excusés :

BÉAL Alain,  
DUMAY Elise,

### Absents :

### Secrétaire de séance :

Marie Karine CORRE

## Sommaire de la séance du 18 juin 2021

- 1- *Approbation de la séance du 2 avril 2021*
- 2- *Compte de Gestion 2020*
- 3- *Affectation des résultats 2020*
- 4- *SIEGE 27*
  - a. *DT - 422133 - Place du Pâtis - LED*
  - b. *DT - 422129 - Rue de la Chapelle - Effacement HTA*
- 5- *Conventions*
  - a. *SAEP - Antenne LORA*
  - b. *HEBECOURT - Impressions*
- 6- *Modification du PLU*
- 7- *Projet Mairie*
- 8- *Positionnement du conseil vis-à-vis de l'éolien*
- 9- *Questions diverses*

### Délibérations n° :

- |                |  |
|----------------|--|
| <i>21/2021</i> | <i>Positionnement éolien - Motion</i>          |
| <i>22/2021</i> | <i>Compte de Gestion 2020</i>                  |
| <i>23/2021</i> | <i>Affectation des résultats 2020</i>          |
| <i>24/2021</i> | <i>SAEP : Antenne LORA</i>                     |
| <i>25/2021</i> | <i>HEBECOURT : Impressions</i>                 |
| <i>26/2021</i> | <i>Approbation modification PLU simplifiée</i> |
| <i>27/2021</i> | <i>Décision Modificative 1</i>                 |

*Compte tenu de la forte progression des projets éoliens touchant plusieurs communes voisines, une intervention de M. Cuvelier, 1<sup>er</sup> adjoint de SANCOURT-commune impactée par un projet de 8 éoliennes - a été sollicité afin de sensibiliser le Conseil Municipal sur le sujet. Après un bref exposé du déroulé de la situation que connaît la commune de Sancourt concernant les impacts environnementaux, sanitaires, financiers, fonciers... M. Cuvelier invite les membres du Conseil Municipal à participer à une réunion d'information plus approfondie, afin d'être plus aguerri sur le sujet, si la commune se voyait sollicitée par des promoteurs éoliens.*

### 1- POSITIONNEMENT VIS-A-VIS DE L'ÉOLIEN - MOTION

Considérant l'impact catastrophique sur notre environnement; nuisances sonores et visuelles, ruine du patrimoine et immobilier, perte du tourisme...;

Considérant le désastre écologique; fausse énergie «propre», pollution et coût du démantèlement à terme...;

Considérant le passage sous silence des projets, basés sur un seul aspect: financier, sans considération des riverains;

Vu la Vallée de la Levrière, classée et inscrite depuis le 28 janvier 1983;

Vu la délibération 2021029 - Motion pour un rôle décisionnaire des Maires lors de projets éoliens sur leur territoire - du Conseil Communautaire en date du 18 février 2021 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE une motion CONTRE les éoliennes ;

SIGNIFIE cette motion au Préfet de l'Eure et au Département de l'Eure.

ADOpte la présente délibération à l'unanimité.

En application de la loi sur la transparence de la vie publique M. Jérôme VREL et M. Mathieu CRIGNON, propriétaires terriens, ne prennent pas part au débat, estimant que la présente délibération pourrait les amener à être juger en situation de conflit d'intérêts.

*Délibération 21/2021*

## 2- APPROBATION DE LA SEANCE DU 2 AVRIL 2021

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte rendu du 2 avril 2021;

APPROUVE à l'unanimité ledit compte rendu.

## 3- COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du Compte de Gestion 2020, visé par le comptable assignataire en date du 12/04/2021;

### FONCTIONNEMENT

|   |   |
|---|---|
| <i>Excédent 2019</i>                                      | <i>+ 58 014.01 euros (Pour mémoire)</i> |
| <i>Recettes 2020</i>                                      | <i>+ 97 523.18 euros</i>                |
| <i>Dépenses 2020</i>                                      | <i>- 112 680.38 euros</i>               |
| <i>Excédent 2020</i>                                      | <i>+ 42 856.81 euros</i>                |
| <i>Solde d'exécution 2020 = Déficit - 15 157.20 euros</i> |   |

## INVESTISSEMENT

|               |                               |
|---------------|-------------------------------|
| Déficit 2019  | - 392.90 euros (Pour mémoire) |
| Recettes 2020 | + 25 689.64 euros             |
| Dépenses 2020 | - 13 467.44 euros             |
| Excédent 2020 | + 11 829.30 euros             |

Solde d'exécution 2020 = Excédent + 12 222.20 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE ledit compte de Gestion ;

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

Délibération 22/2021

## 4 - AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2020,

STATUANT sur l'affectation des résultats de l'exercice 2020,

CONSTATANT que le Compte de Gestion fait apparaître :

- Un excédent de Fonctionnement de 42 856.81 euros
- Un excédent d'Investissement de 11 829.30 euros

DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

|   |            | EUROS            |
|---|------------|------------------|
| <b>A</b> RESULTAT DE L'EXERCICE                       | EXCEDENT : | 0.00             |
|   | DEFICIT :  | 15 157.20        |
| <b>B</b> RESULTAT REPORTE DE N-1<br>(ligne 002 du CA) | EXCEDENT : | 58 014.01        |
|   | DEFICIT :  | 0,00             |
| <b>C</b> RESULTAT A AFFECTER (=A+B)                   |            | <b>42 856.81</b> |
| <b>D</b> Résultat de la section                       | EXCEDENT : | 11 829.30        |

|   |   |                  |
|---|---|------------------|
| d'investissement  | DEFICIT :   | <b>0.00</b>      |
| <b>E</b> RAR de la section d'investissement   | DEPENSES :  | 0.00             |
| <b>F</b> RAR de la section d'investissement   | RECETTES :  | 0.00             |
| <b>G</b> solde des Restes à Réaliser de la section d'investissement (=E-F)                                  | EXCEDENT (+) de financement<br>ou BESOIN (-) de financement | 0.00             |
| <b>H</b> BESOIN DE FINANCEMENT (=D+G)   |   | <b>0.00</b>      |
| AFFECTATION DE C  |   |                  |
| <b>En réserves au compte R 1068 en investissement</b><br>(au minimum couverture du besoin de financement H) |   | <b>0.00</b>      |
| <b>Complément en réserves au compte R 1068</b>  |   | <b>0.00</b>      |
| <b>1 Total réserves au compte R 1068 en investissement</b>  |   | <b>0.00</b>      |
| <b>2 Report en Fonctionnement au compte R 002 (=C-H)</b>  |   | <b>42 856.81</b> |
| <b>3 Report en Investissement au compte</b>   | <i>R 001 Exédent</i>  | <b>11 829.30</b> |
|   | <i>D 001 Déficit</i>  | <b>0.00</b>      |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

ADOpte la présente délibération à l'unanimité.

*Délibération 23/2021*

#### 5 -SIEGE 27

a) DT 422133 - Place du Patis - LED

Report sur programmation 2022

b) DT 422129 - Rue de la Chapelle - Effacement HTA

Report sur programmation 2022

#### 6 - CONVENTIONS

a) SAEP - ANTENNE LORA

Dans le cadre du déploiement de la télérelève des compteurs d'eau par le SAEP d'Hébecourt, des antennes principales ont été installées sur les équipements du syndicat.

Le réservoir d'Amécourt, dont il est question de travaux d'enfouissement n'est pas adapté pour une antenne, de ce fait la commune n'est pas ou que partiellement couvert par le réseau principal LoRa.

Dans ce cadre, une convention de contrat de dépôt d'équipement de radio communication lora est proposée à la commune pour la pose d'une antenne relai sur la salle des fêtes.

Cette opération à la charge du SAEP nécessitant une consommation électrique est compensée une redevance annuelle de 100€ pour les frais d'électricité consommés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE la mise en place d'une antenne relai d'équipement de radio communication lora.

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention avec le SAEP.

ADOPTTE la présente délibération à l'unanimité

*Délibération 24/2021*

#### b) HEBECOURT - IMPRESSIONS

Considérant le secrétariat de Mairie mutualisé depuis 2015, basé à Hébecourt, et dans le but de rentabiliser les coûts, les besoins logistiques de logiciels et machine à affranchir ont été mutualisés.

Cependant le point « impression » n'a pas été pris en compte, alors que 95% des éditions (convocations, courriers, tracts, documents de séance, comptes rendus, urbanismes...) sont faites à Hébecourt pour des besoins de gestion mais également de matériel (A3, rapidité...)

De ce fait, il est proposé à chaque entité mutualisée de rembourser à la commune d'Hébécourt, une participation, évaluée à hauteur de ses besoins, représentant 10% des frais du photocopieur pour la commune d'Amécourt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE de verser une participation à hauteur de 10% du coût de maintenance du photocopieur de la commune d'Hébécourt à compter de 2021.

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

*Délibération 25/2021*

## 7 - MODIFICATION DU PLU - APPROBATION

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-36, L 153-45 et L 153-47 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 avril 2008 approuvant le PLU ;

Vu l'arrêté municipal du 17 mars 2021 décidant d'engager une modification simplifiée du plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération 15/2021 en date du 2 avril 2021 précisant les modalités de mise à la disposition du public du projet de modification simplifiée ;

Entendu le bilan de la mise à disposition du public présenté par Monsieur le Maire ;

Considérant que les résultats de ladite mise à disposition et la prise en compte des avis émis sur le projet n'entraîne aucune modification du projet.

Considérant que le projet de modification simplifiée tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé, conformément à l'article L 153-47 du code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

TIRE le bilan de la mise à disposition

APPROUVE la modification simplifiée du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente délibération. Cette décision est motivée par le(s) point(s) suivant(s) :

- + Aucune observation du public
- + Remarque du département ne portant pas sur la modification mais sur les accès des lots projetés

PRECISE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans l'hebdomadaire l'Impartial.

ADOpte la présente délibération à l'unanimité

*Délibération 26/2021*

## 8- PROJET MAIRIE

Reporté à une prochaine séance

## 9- QUESTIONS DIVERSES

### + Décision Modificative 1

Afin de régulariser un doublon sur l'exercice 2018, le Conseil Municipal, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021,

## **CREDITS A OUVRIR**

| Chapitre | Article | Nature                           | Montant       |
|----------|---------|----------------------------------|---------------|
| 67       | 673     | Titre annulés sur ex. antérieurs | 660.00        |
|          |         |                                  | <b>660.00</b> |

## **CREDITS A REDUIRE**

| Chapitre | Article | Nature             | Montant       |
|----------|---------|--------------------|---------------|
| 022      | 022     | Dépenses imprévues | 660.00        |
|          |         |                    | <b>660.00</b> |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité la présente délibération

*Délibération 27/2021*

### Point financier de fonctionnement

Au 18/06/2021: Dépenses 51 038.58€ dont 29 958.76€ de charge fixe annuelle ne faisant pas l'objet de charges mensuelles - Recettes 31 775.59€

Résultat attendu au 31/12/2021  
Dépenses / Recettes : 90 000€

### Point SIVOS

Suite à la réunion du SIVoS en date du 12 février, le problème multi-site des écoles ainsi que la vétusté des locaux ont été évoqués.

De ce fait, un projet de « restructuration des écoles » en a émergé.

Une réunion entre les délégués du SIVoS et les Maires a eu lieu ce 31 mars, suivie d'une réunion ce 11 juin en présence du CAUE27 et de l'AVL concluant sur une étude de faisabilité pour un site regroupant la maternelle et le primaire.

Cette étude devra démontrer les avantages et les inconvénients de 2 types de projets : rénovation des 2 sites ou construction d'un nouveau site sur un lieu qui reste à définir. Elle devra également indiquer si le SIVoS peut attirer d'autres communes proches, afin de compléter l'effectif voulu par l'éducation nationale.

A ce jour, il y a une classe vide à Mainneville et une classe vide à Hébecourt.

#### Point SAEP

L'étude sur la réfection du réservoir (enfouissement) est en cours.

Les travaux sur canalisation AEP pour mise aux normes de la défense incendie - Chemin de l'Épine et route des Margottes - ont débuté ce 7 juin.

#### Procès CARON

Décision de la cour d'appel de Rouen - Chambre correctionnelle en date du 12 avril 2021

Condamnation de M. Caron à régler à la commune les sommes de :

- 3400€, sur les 5000€ pressenties au titre des dommages et intérêts en réparation du préjudice moral.
- 800€, sur les 1500€ pressenties au fondement de l'article 475-1 du code de procédure pénal pour les frais exposés.

Pour rappel, en 2018, M. Caron s'est acquitté envers la commune de la somme de 16 069.95€. Elle concernait sa reconnaissance des salaires indument touchés.

#### Décharge sauvage

Un dépôt sauvage de 65 pneus a été découvert et évacué.

✚ Sujet éolien :

Réunions publiques du collectif des maires du Vexin Normand en partenariat avec Alianse (Association pour la défense des habitants du Vexin Normand)

- Vendredi 2 juillet 2021 à 19h00 au Moulin de Martagny
- Samedi 3 juillet 2021 à 10h00, ferme des Gruchets, 2 rue de St Paër, à St Denis le Ferment

La séance est levée à 21h30

Jérôme VREL

BEAL Alain

BERSANNE Fabien

BOUDINY Marie-Clémence

CRIGNON Mathieu

COMBY Michel

~~DUMAY Elise~~

FLANDRIN Franck

MATSERAKA Jean

TREHIN Martial

VAQUIN Fabrice

